

Le *Précurseur* donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les Journaux de Paris.

ON S'ABONNE :  
A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.  
A Paris, M. Pl Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

# LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.  
Hors du département du Rhône,  
1 franc de plus par trimestre.

AVIS.

Les bureaux du *PRÉCURSEUR* sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2° étage.

Lyon, 5 juillet.

Fabrique de Lyon.

Le *Journal du Commerce* de Lyon, qui publie une série de lettres sur les moyens de rendre à notre cité son ancienne prospérité, renferme aujourd'hui la lettre suivante sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs :

Le troisième moyen proposé pour rendre tout son éclat à l'industrie qui tient le premier rang parmi celles qui enrichissent Lyon de leurs produits, consiste à transformer les fabricans en chefs d'atelier, ou les chefs d'atelier en fabricans, de manière à supprimer ainsi un des rouages de la machine, rouage considéré comme inutile, non-seulement parce qu'il la rend plus compliquée, mais encore parce qu'il en augmente les frais.

En effet, ce qui augmente le prix des étoffes de soie, c'est qu'avant de pouvoir être livrée au commerce, la matière première passe dans une foule de mains. Toutes concourent à lui faire subir les diverses transformations dont elle a besoin pour que, sous la forme d'un tissu précieux et léger, elle aille occuper le premier rang dans la foule des objets destinés à la parure des femmes. Chaque travail reçoit un salaire, de sorte que la livre de soie qui coûte ordinairement d'un franc vingt-cinq à un franc cinquante centimes, vaut de vingt-huit à trente francs, quand elle passe du marchand de soie au fabricant. Là, elle a encore de nouvelles préparations à subir avant d'être placée sur le métier pour être transformée en étoffe, et sa valeur augmente en proportion. Sortie du métier, elle rentre chez le fabricant, et de là, par l'entremise d'un commissionnaire, elle passe à l'étranger.

Parmi ce grand nombre d'individus qui concourent à la manipulation de la soie, à la fabrication et à la vente des étoffes, et qui tous font un bénéfice ou reçoivent un salaire, on a cherché quels étaient ceux qui pouvaient être supprimés sans inconvénient, de manière à diminuer le nombre des rouages, à simplifier la machine, à amener une baisse dans le prix des étoffes, sans qu'elle provint de l'amoinissement du salaire des ouvriers.

On s'est appliqué à résoudre ce problème, et on a dit : quel rôle joue le fabricant ? Celui d'intermédiaire entre le marchand de soie et le chef d'atelier, et ensuite, entre le chef d'atelier et le commissionnaire. Quel est le rôle du chef d'atelier ? Celui d'intermédiaire entre le fabricant et les ouvriers. De cette position de ces deux classes d'individus, on a conclu qu'il serait sans inconvénient ou que le marchand de soie traitât immédiatement avec le chef d'atelier, et celui-ci avec le commissionnaire, ou que le fabricant, ayant des métiers à lui, eût des rapports directs avec les ouvriers. Dans les deux cas, il devait en résulter une économie, puisqu'au lieu de deux parties prenantes, il n'en resterait plus qu'une seule. En conséquence, on a pensé qu'il convenait que les marchands d'étoffes fabriquées, improprement appelés fabricans, se fissent chefs d'atelier, ou que les chefs d'atelier fussent en même temps marchands d'étoffes de soie. Le bénéfice obtenu par cette simplification permettrait d'accorder aux ouvriers un salaire plus élevé, sans avoir à redouter la concurrence des fabriques étrangères. Ainsi, le sort des ouvriers serait meilleur, et l'industrie lyonnaise verrait renaitre les jours de sa prospérité.

Telles sont les espérances des auteurs de ce projet qui ajoutent que chaque propriétaire de métiers aurait intérêt à les réunir dans un même local, qu'ainsi les ouvriers, vivant ensemble, trouveraient une grande économie dans cette communauté, et surtout n'éprouveraient aucun dérangement dans leurs travaux ; d'où il résulterait pour eux un double avantage, une dépense moindre et un salaire rendu plus fort par un travail plus assidu.

A une première lecture ce projet séduit par sa simplicité. On serait tenté de l'adopter, si la réflexion n'en faisait apercevoir les graves inconvénients. Je me bornerai à indiquer les principaux, tout en désirant vivement qu'on puisse les faire disparaître.

Nous croyons devoir réclamer et la priorité et la responsabilité du projet dont le *Journal du Commerce* fait ici l'exposé.

Immédiatement après les événemens de novembre et quand la France entière émue de cette catastrophe en cherchait les causes et calculait les moyens d'en prévenir le retour, celui qui écrit cette note hasarda l'idée que reproduit notre confrère. Cet écrivain aurait eu mille raisons de se récuser dans des questions brûlantes qui agitaient encore autour de

## THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

Représentation au bénéfice de M. Tony.

L'ESCROC DU GRAND MONDE. — LE CAVALIER SERVANT. — BOGAGE-SHYLOCK.

D'après le titre que M. Ancelot a donné à son drame, j'ai été fort surpris de ne trouver dans *L'Escroc du grand Monde* qu'une espèce de filou sentimental qui débite de fort belles phrases sur la morale, tout en faisant sauter la coupe et en maniant les cartes avec une heureuse dextérité. C'est un voleur comme on en trouve dans le plus modeste estaminet et qui n'appartient au grand monde que par le nom illustre que l'auteur a bien voulu lui donner. Je m'attendais, au contraire, à voir courageusement traduire sur la scène un de ces déprédateurs du bon ton qui assiègent les salons aristocratiques, un de ces hommes que le hasard ne semble avoir placés au cœur de notre société que pour mieux lui infiltrer la bassesse de leurs sentimens et la corruption de leurs ames. Je croyais qu'une plume exercée et maligne, pour nous venger de ces rapines, venait livrer à nos risées et à notre indignation un de ces ignobles personnages, et certes, il avait à choisir depuis le secrétaire qui vend des places jusqu'au ministre qui reçoit des pots-de-vin. Mais malheureusement telle n'a pas été la pensée de M. Ancelot. Il était impossible d'intéresser le spectateur en faveur d'un noble escroc de Ferrières. Aussi, malgré l'esprit de l'auteur et quel-

nous tant et de si furieuses passions. Cependant, par cela même qu'il y avait une sorte de péril à replacer dans la polémique écrite un procès qui venait de se plaider à coups de fusil dans la rue, c'était aussi un devoir et des plus impérieux.

Nous rappelons toutes ces circonstances afin de faire comprendre comment une pensée assez simple et que chacun examinera aujourd'hui avec calme, peut-être même avec trop d'indifférence parce que tout danger industriel paraît éloigné, fut à cette triste époque le sujet de clameurs effroyables, le prétexte d'accusations et de calomnies odieuses, la cause enfin de haines personnelles que le temps n'a pas guéries en effaçant l'occasion qui les fit naître.

Sans méconnaître donc les raisons que nous avons de nous défier de nos propres lumières dans des matières toutes nouvelles alors pour nous, un coup-d'œil jeté sur la fabrique de Lyon suffit cependant pour nous convaincre que quelles que fussent les conditions particulières de cette industrie, elle était en la considérant sous le point de vue général et scientifique, mal organisée et désavantageusement placée pour soutenir les concurrences qui s'élevaient contre elle en pays étranger.

L'économie politique en effet est une science positive qui a ses règles, ou du moins quelques règles fixes et parfaitement rationnelles. Il n'est pas besoin de connaissances spéciales sur telle ou telle industrie, pour savoir si elle sort de ces règles générales ; et par exemple si l'un des agens de cette industrie est un intermédiaire inutile, s'il ne remplit pas de fonctions réelles, soit dans la production soit dans l'échange, l'homme le plus étranger à l'art de cette fabrication particulière peut prononcer que la suppression de cet agent sans action serait une innovation très-avantageuse pour tous les travailleurs réels.

Voilà ce que le *Précurseur* dit après novembre, avec mille ménagemens que comportait la situation, et ce qui cependant excita les plus violentes passions parmi les fabricans. — Quant aux ouvriers, leur témoignage ne pouvait alors être invoqué, car il eût été certainement repoussé.

Mais depuis ce temps-là, l'idée ainsi jetée en avant, sans appui, et combattue, ou plutôt étouffée avec tant de colère, a fait son chemin dans les esprits, et, si nous sommes bien informés, elle n'est pas éloignée d'entrer dans la réalité de l'application. Nous remercions, en attendant, le *Journal du Commerce*, de l'avoir comprise parmi les choses que son zèle pour le bien public lui signale comme dignes d'examen. Jusqu'ici, toutes les fois qu'il a été question du projet dont il s'occupe, nous avons vainement sollicité une discussion raisonnée, des objections précises et clairement formulées ; on se bornait à nous répondre que ceux qui l'avaient imaginé et qui le soutenaient, étant étrangers à la fabrique, n'étaient pas compétens dans une affaire de cette nature. C'est une réponse facile et qui dispensait de toute autre.

Nous sommes donc bien aise que le *Journal du Commerce* produise enfin, avec sa loyauté habituelle et qui est doublement nécessaire dans des choses de cette gravité, les objections qu'on peut opposer au projet. Voici ces objections auxquelles nous allons tâcher de répondre en peu de mots :

1° La nécessité où se trouverait le fabricant d'être le propriétaire de la plupart des métiers qu'il emploierait, exigerait une mise de fonds tellement élevée que bien peu de fabricans pourraient continuer le commerce. D'autre part, le nombre des chefs d'atelier assez riches pour devenir fabricans, serait aussi très-restreint. L'industrie lyonnaise se concentrerait donc entre les mains de quelques hommes riches, et l'on verrait disparaître la petite fabrique et les petits chefs d'atelier. Pour se soutenir, il faudrait qu'ils s'unissent, s'associassent ; et alors, l'état des choses n'aurait pas changé, puisqu'il faudrait des bénéfices pour chacun d'eux.

Ce ne sont pas les chefs d'atelier qui seraient supprimés si la fabrique de Lyon était ramenée à une organisation plus simple ; car ce sont là précisément les producteurs les plus

ques situations touchantes, *L'Escroc du grand Monde* a été sifflé.

M. Prudent a très-bien rendu le rôle de M. de Ferrières ; nous voudrions engager cet acteur, qui ne manque ni de mérite ni d'ame, à se défaire d'une diction saccadée qui ressemble trop à de la prétention et qui nuit à l'effet de son jeu. M. le Henriette, qui depuis quelque temps a été chargée des rôles les plus ingrats, s'en est tirée avec tant de bonheur qu'elle nous a inspiré le désir de la voir jouer dans des ouvrages où sa tâche soit plus conforme à ses moyens.

Le *Cavalier Servant* n'est qu'une bluette qui ne doit certainement pas réussir qu'au comique de Breton et à la grâce de M<sup>lle</sup> Herdliska.

*Shylock* ne convient ni à nos mœurs ni à notre époque ; on ne saurait comprendre aujourd'hui la haine monstrueuse de ce juif contre les chrétiens, quoiqu'elle soit presque justifiée par les persécutions plus monstrueuses encore que l'on faisait subir à sa nation. Dans un pays où tous les cultes sont libres, ce caractère d'avarice et de cruauté donné à un juif, paraît une injustice. Le plus grand nombre des spectateurs ne peut pas se rendre compte de l'effet que devait produire sur les sentimens des Israélites, l'horreur et le dégoût qu'ils inspiraient alors à tous les peuples, et les tristes rapports qu'ils avaient avec eux. Abreuvé des plus dé-

actifs et les plus indispensables. Quant à ce que le *Journal du Commerce* appelle la *petite fabrique*, c'est-à-dire sans doute la classe des petits fabricans, il est assez vraisemblable qu'elle disparaîtrait, car c'est une industrie où il se fait des frais généraux de production dans une proportion exorbitante, par rapport aux valeurs produites. — Il est très-peu important que beaucoup des chefs d'atelier actuels deviennent de petits fabricans ; et pour juger la question de ce point de vue, il faudrait être animé d'une hostilité de caste contre les fabricans d'aujourd'hui, ce qui n'est pas certainement de notre part, ni sans doute de la part du *Journal du Commerce*. La seule chose importante, c'est que les frais de production des soieries soient diminués autant que possible, afin que les prix de notre fabrique ne soient pas supérieurs aux prix des manufactures étrangères ; ce qui est important, en même temps, c'est que ceux qui coopèrent à cette production, fabricans et chefs d'atelier, y trouvent des bénéfices suffisans pour salisfaire à tous leurs besoins relatifs. Or, pour atteindre ce double but, il faut restreindre autant que possible le nombre de ceux qui entrent dans le partage des bénéfices ; car, moins la fabrique aura de bouches à nourrir, proportionnellement avec la quantité de ses produits, et moins le prix de ces produits sera élevé ; et d'un autre côté, moins il y aura de gens appelés au partage des bénéfices, plus la part de chacun sera grande. Voilà ce qui est important. Quant aux disputes des classes entre elles, et des ouvriers contre les bourgeois, personne ne les regarde comme nécessaires dans la question. Bien loin que notre projet soit inspiré par une animosité de castes, il est tel (et c'est là, selon nous, son grand avantage) qu'il ne peut se réaliser que par une intime alliance des bourgeois et des ouvriers, c'est-à-dire de tous les travailleurs réels entre eux.

Ceci bien expliqué, nous n'aurons pas besoin de beaucoup de paroles pour répondre à l'objection du *Journal du Commerce*. Quand il y aura association entre les fabricans et les ouvriers, c'est-à-dire entre des travailleurs de divers degrés, produisant à meilleur marché, et avec des débouchés plus assurés, tout se réduira à trouver du crédit dans une ville qui regorge de capitaux, et nous ne pensons pas que ce soit là une sérieuse difficulté, puisqu'aujourd'hui des jeunes gens, sans autre chance de succès que l'enseigne qu'ils mettent un matin sur leur porte, trouvent du crédit, malgré les conditions infiniment défavorables dans lesquelles ils entreprennent leur fabrication et leur commerce.

2° Le même inconvénient que je viens de signaler se présenterait dans le cas où le fabricant serait assez riche pour être chef d'atelier ; car il ne pourrait suffire seul à l'achat de la matière première, à la surveillance de la fabrication et à la vente des produits. Il lui faudrait donc nécessairement des associés ou des intéressés, et, par conséquent, des personnes qui viendraient prendre une part dans ses bénéfices.

Il lui faudrait simplement, comme nous venons de le dire, du crédit dans une ville où les capitaux se prêtent à 3 p. 0/0. Il faut se demander, à cette occasion, s'il y a beaucoup de fabricans qui agissent sur leurs capitaux seulement, et même si dans ce cas ils ne comptent pas, en dehors de leurs bénéfices, l'intérêt de leurs fonds à 5 p. 0/0. Que cet argent soit prêté, ou bien qu'il paie au fabricant qui le possède et l'emploie, un intérêt de 5 p. 0/0, nous ne voyons pas la différence.

3° L'établissement de grands ateliers ne pourrait avoir lieu que dans les campagnes voisines de Lyon ; toute la population ouvrière s'y transporterait, et cette mesure serait pour les propriétés urbaines une cause immédiate de dépréciation :

Il est bon de remarquer que le *Journal du Commerce* combine plusieurs objections formellement exclusives l'une de l'autre. Ainsi celles qui précèdent ne seraient pas fondées s'il s'agissait uniquement de grandes manufactures, et réciproquement, s'il s'agit seulement d'ateliers de peu d'importance, cette dernière objection est sans solidité.

Mais comme nous adoptons en effet l'idée des grandes ma-

gradantes humiliations, n'étant considérés que pour leurs richesses, il était impossible qu'ils ne fussent pas avares ; mis presque partout hors la loi, exposés aux mauvais traitemens du dernier des chrétiens, est-il étonnant qu'il se soit trouvé parmi eux une ame violente, dans laquelle d'aussi révoltantes injustices aient fait naître le désir de la vengeance ? Cela une fois accordé, on doit comprendre le caractère de *Shylock*, de ce vieillard mélange bizarre de fierté, de basses passions, de cruauté et de tendres sentimens, dominés par la haine ; qui marchande quelques pièces d'or pour sauver sa fille, l'unique objet de ses affections, et qui les prodigue pour une vengeance, c'est une des créations de Shakespeare les plus originales.

Bogage qui a été mal secondé n'a pu défendre ce drame des sifflets ; pourtant il a été admirable comme toujours. Ce sont bien les gestes ignobles du marchand, sa parole triviale, lorsqu'il a lieu d'écouter les supplications de l'amante du fils d'Antonio, il pèse froidement les pièces d'or qu'elle destinait à faire ensevelir sa mère, et qu'il veut lui enlever ; c'est bien son ricanement horriblement ironique lorsqu'il repait sa vengeance des angoisses de ses victimes. Tout cela est rendu avec un art profond et une vérité effrayante. *Shylock* est selon nous, un des meilleurs rôles de Bogage, après celui de Buridan dans la *Tour de Nesle*.

C. B.

manufactures formées par l'association des travailleurs, et simplement commanditées par des capitalistes étrangers à l'exploitation, nous dirons qu'il y a un moyen très-simple de prévenir l'émigration, c'est de changer complètement le tarif des impôts qui, à Lyon, pèsent sur les objets de première nécessité. Que le fisc perde par l'émigration ou par la réduction des droits, la question est pour lui la même; elle n'est différente que pour les propriétaires.

4<sup>e</sup> Et en effet, les résultats obtenus jusqu'à ce jour par les fabricants qui se sont faits chefs d'atelier, ne sont pas de nature à engager les autres dans la même voie. On ne s'embarque pas sans frayeur sur une mer qui n'a été signalée que par des naufrages.

Le projet, tel que nous le concevons, diffère tellement de ce qui a pu être tenté par des individus isolés, que ces expériences, si elles ont été faites, nous paraissent entièrement étrangères à la question.

On lit dans un journal du Havre :  
La lettre suivante, que nous recevons de Paris, fera connaître plus amplement que nous l'avons fait encore, les détails de l'horrible événement dont cette ville a été le théâtre.

« Paris, le 14 mai 1833.

« Une lettre du 10 avril a dû vous préparer aux scènes horribles qui se sont passées dans notre malheureuse ville les 16, 17 et 18 avril dernier.

« Les Portugais, qui voulaient appuyer l'installation des nouvelles autorités nommées par la régence, comptant sur un débarquement des équipages et des réfugiés qui avaient cherché un asile sur les navires mouillés en rade, s'étaient réunis dans diverses maisons, malgré le conseil qu'on leur avait donné de laisser leurs armes.

« Une maison commença le feu le 16, à dix heures du matin, sur un peloton de garde nationale qui la cernait. D'autres maisons firent feu sur les fuyards; mais comptant sur la neutralité de la marine, toutes les troupes et les gens de couleur armés se portèrent avec du canon sur les maisons hostiles; elles furent enlevées après une résistance opiniâtre. Tous ceux qu'on y trouva furent massacrés. On fouilla les maisons voisines. On traîna dans les rues les Portugais qui s'y étaient portés, et tous furent fusillés sans miséricorde.

« Vous pensez qu'une cruauté aussi inouïe a coûté la vie à bien des innocents. Toutefois, ce qui est affreux, c'est qu'après que toute résistance avait cessé par la fuite ou par la mort des agresseurs, les troupes se sont débandées, et sans ordre ni sans chef, chacun a pu exercer des vengeances particulières et se baigner impunément dans le sang de son ennemi.

« Notre ville, pendant deux jours, a offert le spectacle d'une ville prise d'assaut; les scènes de la plus affreuse barbarie se sont passées sous nos yeux le 17 à la pointe du jour. Des bandes de trois ou quatre cents hommes armés, cachés dans les joncs sur le bord de la rivière, guettaient les malheureux Portugais qui cherchaient à regagner les navires à la nage, et les fusillaient sans pitié. D'autres bandes battaient les bois et traquaient, comme des bêtes féroces, ceux qui s'y étaient réfugiés. Aucun quartier n'a été fait aux Portugais qui ont eu le malheur de croire à la clémence de leurs ennemis.

« Les cadavres passaient par charrettes sous nos croisées, et des monstres assouissaient leur haine sur ces corps inanimés et défigurés, en les criblant de coups de feu, de coups de sabre ou de baïonnette.

« Enfin, après trois jours de boucherie, l'ordre s'est un peu rétabli; mais cette réunion de gens accourus de toutes les parties de la province, s'étant dissoute, chacun en retournant chez soi s'est promis de continuer les scènes dont la capitale a été le théâtre. Aussi considérons-nous comme perdus tous les Portugais de l'intérieur.

« Pendant ces terribles événements, les maisons étrangères, les consulats, les navires ont été respectés; les résidences, encombrées de fuyards, protégeaient ces malheureuses familles. Les glorieuses couleurs françaises, arborées sur toutes les maisons qu'habitent nos compatriotes, appelaient sous leur ombre protectrice tous ceux qui pouvaient y parvenir sans s'exposer au feu.

« Le consulat de France, placé sur le théâtre de l'action la plus chaude, a aussi servi de refuge à un plus grand nombre de persécutés. Quatre navires français ont rivalisé de zèle pour recueillir et sauver les fuyards, et les capitaines Leraistre, Garnot, Brun, des navires *la Louisa*, de Nantes, *le Gabriel*, de Bordeaux, *l'Anonyme*, du Havre, et *la Joséphine*, d'Honfleur, capitaine Aubert, ont montré beaucoup de courage et d'humanité.

« Les consuls de France et des Etats-Unis sont allés plusieurs fois sous le feu prier les autorités de faire cesser le massacre. Toute résistance ayant cessé, les Portugais jugés coupables devaient être déferés aux tribunaux et non fusillés par des patrouilles de trois ou quatre hommes, sans ordre ni sans chef. Les autorités ont écouté les consuls; mais les bandes n'écoutaient personne et allaient plus loin continuer leurs atrocités.

« Jugez des pertes qu'a dû éprouver notre commerce. Elles sont énormes, et le pays se ressentira long-temps de ces événements. *Le Gabriel* est parti pour Maranhon sur lest, encombré de passagers; la *Louisa* a été arrêtée pour les Açores par les plus riches propriétaires du pays, dont les fortunes sont entièrement détruites.

« Peu de vols ont été commis. Depuis quelques jours nous sommes dans une morte tranquillité. Une corvette anglaise est venue en toute hâte de Maranhon, aussitôt que ces massacres y ont été connus. Espérons que nos couleurs nationales ne tarderont pas à venir montrer aux Brésiliens que notre gouvernement saurait appuyer par les armes, s'il le devenait nécessaire, les réclamations des Français dissimulés dans cet empire, si, malgré la neutralité qu'ils observent, leur personne ou leurs propriétés se trouvaient compromises.

Le but des Portugais, ou Brésiliens adoptifs était d'arriver à l'installation des nouvelles autorités nommées par la régence, afin de se soustraire à la domination des naturels, qui depuis long-temps les menaçaient des vèpres siciliennes mises en pratique les 16, 17 et 18 avril dernier.

On nous écrit de Vienne, 28 juin :  
« M. de Cournon, absent depuis quelques jours pour les opérations du recrutement, avait laissé pour le remplacer M. Boissat, membre du conseil-général sous tous les régimes. Cet intérim vient de cesser, notre aimable camarade nous est rendu.

Hier, jour de son anniversaire, vers dix heures du soir, des sons de trompe se firent entendre dans la Grand'-Rue, où habitent même MM. de Cournon et M. Boissat. La beauté et la fraîcheur de son air avaient attiré à la promenade un grand nombre d'habitants, qui accoururent et furent étonnés; quelques bonnes dames pensèrent que la sérénade est donnée à M. de Cournon pour

le féliciter de son heureux retour; d'autres croient que c'est à M. Boissat que s'adresse cette agréable manifestation; et ces deux messieurs qui se présentent à leurs fenêtres contribuent à tenir la question indécise, en paraissant par leur démonstration s'attribuer l'un et l'autre l'honneur de la sérénade. Mais bientôt les cris de *vive M. Couturier ! vive le député fidèle à son mandat !* viennent dissiper leurs douces illusions : les deux têtes administratives rentrent précipitamment, les fenêtres se referment avec violence; et pendant que dans la rue on rit de cet amer désappointement, des airs patriotiques et de nombreuses acclamations témoignent à notre digne député combien sa conduite parlementaire a été agréable à notre population.

« M. Couturier était arrivé de Paris le jour même; son retour était su de peu de personnes, et son habitation est précisément placée entre celles de MM. Cournon et Boissat. De là, la mystification faite à ces messieurs; de là, l'introduction d'une nouvelle et peut-être plus poignante espèce de *charivari*, que les spirituels auteurs du journal de ce nom ont oublié dans leur savante nomenclature, et pour lequel nous leur laissons le soin de trouver une heureuse dénomination. (Dauphinois.)

### BÉNÉFICE DE M. BOCAGE.

Des obstacles inattendus ont mis les artistes des deux théâtres dans l'impossibilité de donner au Cirque Olympique la représentation qu'ils avaient annoncée comme devant avoir lieu au bénéfice de M. Bocage. Ils n'ont pas pour cela renoncé au plaisir de témoigner à leur collègue toute leur sympathie; cette représentation extraordinaire aura toujours lieu aujourd'hui samedi, mais au théâtre des Célestins.

Il est à regretter pour le public que la nécessité ait contraint d'employer cette salle d'une exigüité momentanément fâcheuse; car à en juger par les dispositions qui se manifestent, il est probable que ceux qui n'arriveront pas de bonne heure ne trouveront plus que des places prises.

### SALLES D'ASILE POUR L'ENFANCE.

Collecte recueillie par les soins de Mesdames Feuillet.

(Dons.)  
MM. Alexandre Bajard, 20 f. Un anonyme, 10 f. Sauzet, 10 f. Divers, 21 f. 30 c. Dupasquier, 5 f. Cornier, 10 f. De divers, 20 f. 95 c. Bocha, 5 f. Divers, 21 f. Vachin aîné, 4 f. Urser, 2 f. Dumoulin, 5 f. Esprit, 2 f. Gay, 2 f. Gagnière, 2 f. De divers, 18 f. 35 c.

Montant 158 f. 60 c.

Collecte recueillie par les soins de Mesdames Céline Ferrez et Louise Godet.

(Souscription pour 3 ans.)  
MM. Rozet, 50 f. Ferrez, 20 f. Céline Ferrez, 20 f. Pauline Ferrez, 20 f. A. Godet, 20 f.

Montant 130 f. par an.

(Dons.)

De divers, 50 f. 50 c. Anonymes, 39 f. 35 c. Divers anonymes, 9 f. 85 c.

Montant, 99 f. 70 c.

Collecte recueillie par les soins de Mesdames Camille Rey, Séraphine Bruizet et M. Durand.

(Souscription pour 5 ans.)  
M. Durand, 50 f. Séraphine Bruizet 5 f.

Montant 55 f. par an.

(Dons.)

MM. Dupré, 10 f. Viricel, 75 c. Fisché, 50 c. Un anonyme, 1 f. 50 c. Guichard, 4 f. Un anonyme, 1 f. 50 c. Bonefont, 2 f. Ravaher, 4 f. Mad. Mouterde, 5 f. Laurent, 2 f. Vachon, 10 f. Montant des dons, 41 f. 25 c.

Collecte recueillie par les soins de Mesd. Granger et Dumas.

(Souscriptions pour trois années.)  
MM. Colliet fils, 5 f. Caquet-Vauzelie, 10 f. C. Rival, 50 f. Eliza Dumas, 25 f. Alph. Morier, 25 f.

Montant des souscriptions par année, 115 f.

(Dons.)

MM. Moyne, 5 f. Lacombe, 10 f. Vettard, 1 f. Bardet-Ricard et Ce, 5 f. Perrier, 5 f. Aynard, 20 f. Pellet, 10 f. Brun-Legros, 5 f. Mazerat, 5 f. Gubian, 5 f. Dupré, 10 f. Veuve Fantet, 5 f. Alph. Gaillard, 5 f. Perrin, 2 f. Bernard, 5 f. Champagne, 5 f. M. le Ducvignot, 20 f. Divers anonymes, 28 f. 80 c.

Montant des dons, 151 f. 80 c.

### (Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 3 juillet.

M. de Barante a été vu à Paris, plus de 72 heures après le moment où le *Moniteur* avait annoncé son départ pour Turin.

On en a conclu que M. de Barante n'avait point quitté Paris. Il était cependant parti vendredi soir : Mais un ordre télégraphique l'a arrêté en route et ramené à Paris. C'est qu'en effet il était sans instructions, et que les velléités d'humanité qui ont saisi le gouvernement en faveur des patriotes sardes ne lui sont venues qu'après le 1<sup>er</sup> départ de l'ambassadeur. De là la nécessité de le rappeler, de lui faire attendre une note sur la rédaction de laquelle il a été difficile de s'entendre, et de le réexpédier pour Turin.

M. de Barante est reparti cette nuit pour Turin. — Le triomphe de M. Sébastiani sur M. de Rigny, pour l'intérim du ministère de la guerre, a décidé le maréchal Soult à se réserver la plus grande partie du travail, qui lui sera expédiée à Vichy par estafette. L'intérimaire ne sera chargé que des signatures courantes.

Le cabinet prussien paraît avoir à cœur de terminer promptement les affaires hollando-belges; mais le principal intéressé dans la question, S. M. néerlandaise cherche encore des détours pour entraver les négociations.

La mission du prince Frédéric à Berlin qui avait pour but d'obtenir spécialement l'appui du cabinet de Prusse dans les négociations qui vont se rouvrir sur la question hollando-belge a complètement échoué, et le roi de Prusse aurait fait à son neveu les représentations les plus vives sur la nécessité d'entrer promptement dans les vues des puissances pour arriver à un traité de séparation définitive.

Le roi de Hollande irrité de cette conduite du chef de la maison de Brandebourg, en a témoigné dans une occasion récente toute sa mauvaise humeur, et a déclaré que quoiqu'on fit il ne céderait pas.

Les bases sur lesquelles le roi de Hollande repose ses espérances sont toujours l'appui des torys d'Angleterre, et du parti rétrograde à Berlin, où le prince royal ne laisse pas échapper une occasion sans prêcher une croisade contre la France.

Jusqu'à présent les événements ont rendu presque impossible la guerre qu'on voulait allumer en Europe, mais on compte toujours sur les événements inattendus.

Il paraît que la présence de M. Ancillon dans le ministère prussien est pour beaucoup dans les résolutions pacifiques de ce cabinet. Cet homme d'état entretient des relations intimes avec le parti doctrinaire de France, et l'on dit même qu'il s'est établi une correspondance suivie entre lui et M. de Broglie. Il a été plusieurs fois sur le point d'être remplacé dans son ministère, mais il a trouvé moyen de s'y maintenir malgré le parti du jeune prince royal.

Du reste, M. Ancillon s'accorde aussi parfaitement avec nos ministres de Francfort quant aux principes d'absolutisme; car il paraît que ce sont ses inspirations qui ont amené toutes les rigueurs exercées en Allemagne contre la presse. Il s'entend parfaitement bien à cet égard avec le prince de Metternich.

— Les salons carlistes s'occupent beaucoup dans ce moment de leur nouvelle situation politique depuis le mariage de la duchesse de Berry. Car ils ne semblent pas du tout avoir l'espérance que la duchesse désavoue son mariage et sa grossesse. En conséquence, le comité carliste s'est réuni pour reconnaître roi le duc d'Angoulême.

— Des lettres particulières de Porto, reçues par la voie de Londres annoncent que depuis le départ de l'expédition maritime pour les côtes des Algarves, le bombardement de la ville de Porto par les batteries miguélistes a redoublé d'activité.

On croit que don Pedro a adopté le projet de tenter une attaque générale sur toute la ligne au moment où il croira que ses troupes d'expédition auront eu le temps d'arriver aux Algarves.

— Les derniers rapports, parvenus au ministère, des départemens de l'Ouest, portent qu'il y a encore quatre ou cinq bandes de chouans qui commettent quelques déprédations dans le pays. Mais ces bandes sont réduites de 5 à 10 individus. L'une d'elles, qui s'est montrée aux environs de Bocage, a commis depuis une quinzaine de jours plusieurs excès. La gendarmerie a été envoyée pour tâcher de s'en emparer.

— Le gouvernement a reçu des dépêches de Constantinople dont la date va, dit-on; jusqu'au 12 juin. Les troupes russes commençaient à cette époque leurs préparatifs pour s'embarquer.

— On croyait que l'insurrection des ouvriers doreurs s'était calmée et que tous les ateliers étaient depuis long-temps rouverts. Mais on apprend que cette affaire n'est pas tout-à-fait terminée. Il n'y a qu'une partie des ouvriers qui ont repris leurs travaux et qui sont rentrés dans les ateliers après que leurs maîtres ont consenti à l'augmentation qu'ils exigeaient. Mais il y a plusieurs fabriques qui sont encore fermées. On cite entr'autres celle de M. D\*\*\*, un des premiers fabricants de Paris, qui s'est trouvé forcé de renoncer pour le moment à toutes ses commandes, attendu que tous les ouvriers qu'il avait chez lui ont pris entr'eux la résolution de ne plus travailler dans cette fabrique, parce qu'ils prétendent que M. D\*\*\* a voulu les livrer à la police. Ils sont venus même il y a quelques jours sous les fenêtres de leur ancien maître à qui ils ont donné un *charivari*. Cependant M. D\*\*\* a empêché la police d'opérer parmi eux des arrestations, ainsi qu'elle en avait l'intention, de peur d'augmenter encore l'animosité que la corporation entière des ouvriers semble avoir portée à sa maison.

On assure que la police a fait tout ce qu'elle a pu pour empêcher les maîtres doreurs d'accorder à leurs ouvriers un supplément de paie pour tout ce qui dépasse les dix heures qu'ils ont fixées, comme devant former la journée de travail; le gouvernement paraît craindre que ces ouvriers, se trouvant le soir sans occupation, ne soient portés à faire du bruit dans les rues de la capitale.

On ne peut se faire une idée du tort que ces malheureux débats entre les maîtres et les ouvriers doreurs ont occasionné, non-seulement dans cette branche d'industrie, mais encore dans celle du bronze et de la ciselure. Une multitude de fabricans n'ont pu satisfaire à leurs commandes pendant près de trois semaines et se sont trouvés ainsi embarrassés, à la fin du mois, pour opérer leurs paiemens.

Les ouvriers fondeurs d'une des plus fortes fabriques de la capitale, ont voulu imiter les ouvriers doreurs et ont refusé de travailler chez leurs maîtres, à moins d'une augmentation du prix de leurs journées. Celui-ci a fait arrêter et mettre en prison cinq ou six des plus déterminés, et il espère que cet exemple imposera aux autres.

— On dit que MM. Victor Hugo et Alexandre Dumas sont sur le point de prendre la direction d'un des principaux théâtres de la capitale.

— Le *Moniteur* contient la loi qui ouvre au ministre des finances un nouveau crédit de 2 millions 500,000 fr., pour continuer le paiement de ceux des créanciers de l'ancienne liste civile, dont les titres auraient été vérifiés et reconnus légitimes, et un crédit de 750,000 fr., pour être distribués aux condamnés pour causes politiques sous la restauration, et pour les pensionnaires de l'ancienne liste civile les plus nécessiteux.

— Les nouvelles de Lisbonne, par la voie de terre, annoncent qu'un des ministres, voulant faire usage des papiers du général Solignac, pour porter une accusation contre ce dernier, le général, averti à temps, se serait vu obligé de résigner son commandement.

— Quelques lettres annoncent que le roi de Prusse doit se rendre au mois d'août prochain dans les provinces du Rhin, pour y passer en revue le 8<sup>e</sup> corps d'armée.

— Voici des détails donnés par un jeune habitant de Turingue qui, étant impliqué dans la conspiration que les autorités allemandes ont découverte dans cette ville, est parvenu à se réfugier en France, d'où il est sur le point de partir pour l'Angleterre.

L'association de la Burschenschaft augmente chaque jour le nombre de ses partisans, malgré les persécutions du gouvernement. Plusieurs de ses membres qui ont été choisis pour former une sorte de commission, ont établi les bases d'une charte allemande pour tous les cercles réunis en un royaume uni. Le gouvernement wurtembergeois a déjà découvert le nom de plusieurs de ces membres, dont un est parvenu à s'échapper et dont plusieurs autres sont encore en prison.

Il y a un député de l'opposition de la seconde chambre de Darmstadt qui vient de prendre, en pleine tribune, la défense de la Burschenschaft, et il a vanté la cocarde nationale allemande, rouge, jaune et noire.

— Les journaux anglais d'avant-hier apportent le texte



de la protestation du roi de Naples contre la reconnaissance de la princesse dona Maria-Isabelle-Louisa comme héritière présomptive de la couronne d'Espagne.

Cette protestation a dû être communiquée à toutes les cours.

— On a donné hier aux Variétés la première représentation d'un vaudeville en deux actes: *Le Mariage par ordre*: ce vaudeville s'appelait d'abord *le Prince et le Cocher*. On dit que la police n'a pas été étrangère au changement de titre. Quoiqu'il en soit, c'était monter beaucoup de susceptibilité; car rien dans le vaudeville-drame ne peut indiquer la plus légère allusion.

— Il paraît que le gouvernement a encore l'intention de célébrer cette année l'anniversaire de juillet, car déjà les échafaudages pour les jeux publics sont commencés dans les champs Élysées.

— Ainsi que nous l'avons annoncé, il n'est resté aucun espoir de relever la frégate la *Résolue* de l'écuil où elle s'est échouée. Des ingénieurs de Cherbourg ont été envoyés sur les lieux du naufrage pour faire procéder au sauvetage du gréement, de l'artillerie, du bois et de la mâture de la frégate.

L'équipage s'est établi dans des tentes sur le rivage, après avoir sauvé ses effets et les armes portatives.

La frégate la *Résolue* portait avant la révolution le nom de: la *Fleur de Lis*. On remarque que la *Fleur de Lis* est venue mourir là où s'est éteinte aussi la royauté de Charles X.

— Louis-Philippe et sa famille sont arrivés à Dieppe le 1<sup>er</sup> juillet.

Le roi et ses fils sont descendus de voiture à l'entrée de la ville.

Le roi, après s'être reposé, a passé en revue la garde nationale et les troupes. On a remarqué deux drapeaux des compagnies rurales qui datent de 1790. Ces drapeaux portent encore les armes républicaines et la fameuse légende « *Vivre libres ou mourir* ». Le roi a paru peu flatté de la résurrection de ces vieilles reliques; mais il a affecté de ne point les apercevoir.

LL. MM. ont assisté à un banquet peu nombreux, puis au théâtre où quelques couplets flatteurs ont été chantés, puis enfin au bal. Le théâtre n'était pas entièrement rempli.

Le soir même, la famille royale est retournée au château d'Eu.

Dans les détails que donne le journal officiel sur ce voyage, il loue beaucoup ces trois vers qui ont été prononcés à Dieppe dans un intermède joué au théâtre devant la famille royale :

Nous ne craignons pas les ligueurs;  
 Sous le panache aux trois couleurs  
 Nous retirons *Henri Quatre*.

— M. Duguet a pris en 1829 un brevet pour une invention de la plus haute importance et qui consistait à imprimer la musique absolument comme l'écriture ordinaire, c'est-à-dire en caractères mobiles et en relief.

MM. Galle et Garre traitèrent avec M. Duguet et promirent de fournir cent mille francs pour l'exploitation de l'entreprise. Vingt-cinq mille francs furent employés en essais; mais MM. Galle et Garre refusèrent de payer rien de plus, en prétendant que l'invention n'avait pas réussi.

Le tribunal de première instance fit procéder à une expertise, et s'étant convaincu de la réussite du procédé, ordonna que les conventions sociales seraient exécutées.

MM. Galle et Garre interjetèrent appel et leur préférence était exposée aujourd'hui à la cour par M<sup>e</sup> Wervort. M<sup>e</sup> Laterrade a plaidé pour M. Duguet et a produit à l'audience des épreuves d'une grande perfection confectionnées par le procédé nouveau.

La cour a confirmé la décision des premiers juges et ordonné que les 75 mille francs restant à verser seraient comptés.

## Nouvelles.

Hier, vers les 7 heures du soir, un vol d'objets de la valeur de six à sept francs a été commis à Chalon-S. dans le magasin de merceries situé au coin de la rue des Marchands et de la rue du Poat. Les recherches immédiates pour découvrir ce délit ont été infructueuses. Aujourd'hui, dans la matinée, un homme, portant la livrée de la misère, s'est présenté au bureau de M. le commissaire de police. « C'est moi, a-t-il dit, avec un air d'assurance, qui suis l'auteur du vol commis hier au soir chez un marchand. » Forcé libéré en surveillance à Lyon, et repoussé de la société où je ne puis trouver aucun moyen d'existence, j'ai rompu mon ban pour me faire reprendre; hier au soir, mourant de faim, j'ai volé pour pouvoir subsister; aujourd'hui je me dénonce et me livre afin d'être condamné: au moins j'aurai du pain et unabri. » Le forçat a été arrêté et écroué dans la prison.

C'est la seconde fois depuis un an que, dans notre ville, on voit un forçat commettre un délit pour se faire emprisonner. Que de lamentables réflexions font naître de pareils faits, dans un pays *civilisé* dont les gouvernans font tous leurs efforts pour ne rien changer au *statu quo* de l'ordre social!

(Patriote de Saône-et-Loire.)

— Les craintes que nous avons manifestées dans notre dernier numéro sur le renouvellement des troubles au quartier Saint-Jean ne se sont pas réalisées, fort heureusement. Les perturbateurs se sont bien montrés disposés à recommencer, mais les précautions prises cette fois par l'autorité et un assez vaste déploiement de force, n'ont pas permis la moindre tentative.

(Sémaphore de Marseille.)

— Le *Moniteur* publie le tableau régulateur des prix des grains, arrêtés le 30 juin.

Le prix moyen régulateur est coté ainsi qu'il suit dans chaque classe et chaque section de classe: 1<sup>re</sup> classe, section unique (Toulouse, Gray, Lyon, Marseille), 48 f. 38 c.; 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>re</sup> section (Marans, Bordeaux, Toulouse), 45 fr. 90 c.; 2<sup>e</sup> section (Gray, Saint-Laurent, le Grand-Lemps), 44 fr. 73 c.; 3<sup>e</sup> section (Mulhausen, Strasbourg), 44 f. 35 c.; 4<sup>e</sup> section (Bergues, Arras, Roye, Soissons, Paris, Rouen), 45 f. 3 c.; 5<sup>e</sup> section (Saumur, Nantes, Marans), 45 f. 25 c.; 6<sup>e</sup> section (Metz, Verdun, Charleville, Soissons), 44 f. 70 c.; 7<sup>e</sup> section (Saint-Lô, Paimpol, Quimper, Hennebont, Nantes), 45 f. 40 c.

— Le 3 juillet, vers six heures, un bourgeois et un canonnier du 11<sup>e</sup> régiment d'artillerie légère, se présentèrent à la caserne de la Courtille, à Paris, et demandèrent deux sabres, annonçant qu'il s'agissait d'une affaire d'honneur. Deux sous-officiers du huitième de dragons, auxquels ils s'adressèrent, essayèrent de les réconcilier; mais n'ayant pu

parvenir, ils les suivirent dans la ruelle des Montagnes à Belleville, où l'affaire devait avoir lieu. Là, ils renouvelèrent leurs instances, et ils crurent un instant avoir réussi; mais au moment où les adversaires allaient s'embrasser, le canonnier donna un soufflet au bourgeois. Le combat devint alors inévitable et il commença aussitôt.

Après un échange de quelques coups de sabres sans aucun résultat, le bourgeois en porta un dans le flanc droit du canonnier, dont celui-ci expira quelques minutes après.

En voyant son adversaire baigné dans son sang, le bourgeois se livra à la plus vive douleur, et il fallut les plus pressantes instances, de la part des deux témoins, pour le forcer à se retirer.

Le commissaire de police de Belleville s'est rendu sur les lieux, et a dressé procès-verbal; mais jusqu'à présent, on ignore la cause du duel et le nom de l'individu qui s'est battu avec le canonnier.

— La *Gazette Médicale* rend compte d'un empoisonnement qui vient d'avoir lieu par l'administration involontaire de l'acide prussique :

« Mme L..., éprouvant depuis quarante-huit heures une violente douleur de tête, causée par une dent cariée qu'elle ne voulait point faire arracher, fit appeler un médecin qui ordonna une potion dans laquelle entraient une drachme et demie de teinture de jusquiame. Elle devait en prendre trois cuillerées à soupe de quatre en quatre heures; mais l'élève qui était chargé de préparer cette potion ayant confondu, par une méprise déplorable, la teinture de jusquiame avec l'acide prussique, il y introduisit une drachme et demie de cet acide.

« La malade prit la quantité prescrite par le médecin, et pendant une minute n'éprouva aucun effet sensible; mais ce fut bientôt sur les yeux que se porta la première action de l'acide; ils semblèrent aussitôt sur le point de sortir de la tête. Ensuite elle se plaignit de violentes douleurs dans les tempes, et demanda qu'on lui serrât la tête entre deux mains, pour empêcher, dit-elle, qu'elle n'éclatât; elle vomit les matières contenues dans l'estomac, puis rejeta du sang qui sortit en gros caillots. Alors les extrémités inférieures entrèrent en une action si violente, qu'un fauteuil et une chaise, qui étaient près d'elle, furent lancés à l'autre extrémité de la pièce.

« Les doigts d'abord, ensuite les bras, offrirent une raideur musculaire si éurgique, que toute la force de deux hommes ne put les écarter du corps, et cependant les extrémités inférieures continuaient encore à être agitées de mouvements d'une violence extraordinaire.

« Le médecin, appelé sur-le-champ, n'arriva que pour être spectateur des derniers moments de cette malheureuse femme, qui succomba douze minutes et demie après avoir pris la potion. »

— Ces jours derniers, M. Ogilby esquire à Londres, a conduit dans son élégante voiture à vapeur plusieurs ladies, un lord et des miss dans plusieurs rues de la ville; puis la voiture s'est rendue à Ealing, éloignée de 7 milles de la capitale; elle a fait ce trajet en 17 minutes. Après avoir pris une collation chez une lady du pays, les passagers sont revenus avec la même rapidité à Londres.

— La consommation annuelle du thé dans la Grande-Bretagne est de 31,931,626 livres, tandis que le reste du monde n'en consomme que 22,000,000.

— Le conseil d'état vient de juger qu'en matière d'élections municipales il suffisait que l'arrêté du conseil de préfecture qui rejette les réclamations élevées par plusieurs électeurs contre la régularité des élections; eût été signifié à un seul des réclamans, pour que le délai du recours en conseil d'état ait dû courir contre tous. C'est ce qu'il a décidé en repoussant comme tardif le recours de divers électeurs qui soutenaient la recevabilité de ce recours, en se fondant sur ce qu'on ne leur avait pas individuellement signifié l'arrêté du conseil de préfecture, lequel ne l'avait été qu'à l'un d'eux qui n'avait point recours devant le conseil d'état.

Cette décision qui est au reste conforme à plusieurs précédens, a motivé la fin de non-recevoir sur ce que la demande en nullité de réclamans avait été formée dans un intérêt public et non personnel. Les électeurs prétendaient en effet que le maire avait violé les formalités de la loi sur la publication des listes et de leur publicité.

— La question du mariage des prêtres va peut-être se présenter au tribunal de Tuile. On dit, en effet, qu'un vicair qui a enlevé une religieuse, veut l'épouser, et qu'il a écrit au maire pour faire faire les publications, lui annonçant en même temps qu'il avait abjuré le catholicisme pour la religion réformée, et qu'il aspirait aux fonctions de ministre de ce dernier culte. Quoiqu'il se prévalût dans sa lettre d'une adhésion de M. Bedoch, qui n'avait approuvé qu'après avoir consulté plusieurs de ses collègues de la chambre et même des ministres, le maire, après avoir consulté, de son côté, un juriconsulte de Tuile, a refusé, dit-on, de faire les publications.

— Nous lisons dans *l'Ami de la Charte* de Nantes :

« Si l'on veut savoir jusqu'où va l'ignorance de notre clergé, en voici une preuve: Les épîtres de St-Paul ayant été répandues en grand nombre dans plusieurs communes, entre Nantes et Rennes; les uns disent par des membres de la société biblique, d'autres par des disciples de Lamennais, les curés ont ordonné à leurs ouailles de les leur livrer, afin qu'il qu'ils passent brûler ces publications sataniques.

« On assure que l'un des motifs de cette croisade contre les épîtres de saint Paul, c'est que, dans une brochure saint simonienne, dont plusieurs milliers ont été vendus aux habitans de nos campagnes, il est fait un grand éloge de l'apôtre chrétien, ce qui l'a tout-à-fait déconsidéré aux yeux de nos prêtres. »

— Un prêtre du département de l'Ain, convaincu des erreurs et des nombreux abus de la religion du pape, vient de solliciter et d'obtenir son admission dans le sein de l'église chrétienne réformée. Cette détermination, suggérée par les motifs les plus purs, a été accompagnée d'une déclaration authentique, dans laquelle il a dit entr'autres :

« Eglise romaine, église mensongère, je renonce à toi, j'abjure les faux principes, les étendards ne seront plus les miens. Ton infailibilité n'est qu'un nom illusoire dont tu te sers pour égayer les hommes. Tes voiles imposteurs ne me déroberont plus la lumière; je n'aurai dès ce jour d'autre guide que la parole sacrée de mon rédempteur. »

(Patriote Franco-Comtois.)

— Plusieurs députés se sont entendus pour rédiger une suite de leçons sur le budget, tout à fait mises à la portée des classes les moins instruites. Ces leçons ont pour but de

répandre parmi le peuple la connaissance des élémens et de l'objet de la dépense affectée à chaque chapitre du budget. Elles doivent être imprimées par les soins de l'association pour l'instruction du peuple, et distribuées en grand nombre dans tous les départemens.

Le budget général de l'état a été divisé par le ministère entre les députés qui se sont chargés de ce travail selon les connaissances spéciales de chacun d'eux. Parmi ces honorables membres, on nous a cité MM. Cormenin, Arago, Salvette, Lherbette, Passy et plusieurs de leurs collègues recommandables par leurs lumières et leur patriotisme.

(*Messenger*.)

— Nous apprenons de Charleroi, que le 29 juin un accident dans lequel ont péri neuf personnes, et sept autres ont été blessées, a eu lieu à la houillère du Petit-Forêt, commune de Châtelet, appartenant à MM. Bonaventure-Gillioq. Le feu dit Grisou a pris dans une des fosses à environ 150 toises de profondeur et par suite d'un éboulement qui est survenu au même instant, neuf individus sont restés ensevelis sous un amas de terre et ne pourront en être retirés que dans quelques jours.

On présume que cet accident provient des suites de l'orage qui avait eu lieu vers la même heure, et que le tonnerre aura pénétré dans la fosse par la cheminée d'aérage.

— On nous mande de Beliac :

« Le lieutenant de gendarmerie Lasalle vient d'être mis en retraite; cela devait être; Lasalle n'a jamais servi que son pays. Quand enfin la France crut s'être en juillet l'aurore de sa liberté, Lasalle encore dans la vigueur de l'âge vint offrir à son pays son bras et son épée. On ne pouvait méconnaître ses services qu'attestés de nobles cicatrices et l'étoile des braves qu'il gagna lui un jour de danger; il fut promu au grade de lieutenant de gendarmerie de notre arrondissement. Disgracié aujourd'hui, il emporte dans sa retraite les regrets de ceux qui l'ont connu et qui ont pu apprécier ce qu'il y avait de droiture, de loyauté et de franchise dans le cœur du vieux soldat. Les adieux qu'il reçut furent touchans; un de nos administrateurs ne put rester insensible, et pressé par le besoin de payer son tribut, il laissa tomber cette étrange révélation: « Que je vous regrette, mon cher lieutenant; que je suis peiné des divisions qui sont survenues entre vous et les autres autorités; mais voulez-vous en savoir la cause, c'est que vous avez des principes arrêtés et que vous vous êtes battu contre les carlistes. » A cette confidence Lasalle et ses amis restèrent muets d'étonnement.

« Pendant que le pouvoir frappé ainsi brutalement un brave et loyal citoyen, il appelle sous les drapeaux, en lui accordant un grade auquel il n'avait aucun droit; un carliste renforcé, un des fidèles qui furent traduits naguère aux assises de la Haute-Vienne, pour propos injurieux envers le roi et sa famille. C'est là sans doute ce que le gouvernement appelle l'alliance carlo-républicaine.

(Patriote de la Haute-Vienne.)

## Extérieur.

### (Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

TURQUIE. — Un courrier anglais qui a quitté Constantinople le 7 juin, a traversé Vienne en toute hâte; il apporte la nouvelle que l'armée d'Ibrahim-Pacha est en pleine retraite, et que maintenant les russes font de leur côté des préparatifs pour l'embarquement de leurs troupes.

On prétend, à la vérité, que le sultan a prié le comte Orloff, de ne point trop hâter le départ des troupes parce qu'il craint une réaction; mais on croit que, par suite de déclarations antérieurement faites, le comte Orloff ne consentira à aucun délai, et qu'il donnera aux troupes russes l'ordre de partir aussitôt qu'il saura positivement que les Arabes ont évacué l'Anatolie.

ALLEMAGNE. — *Francfort*, 24 juin. — Les députés de Hesse-Darmstadt, dans une de leurs dernières séances, se sont fortement prononcés sur l'inconvenance de l'occupation du village hessois de Roedelheim, et ils ont résolu, par 25 voix contre 17, de demander au gouvernement compte de cette occupation. Les ministres n'ont eu que de mauvaises raisons à donner au patriotisme des députés qui se sont criés que les troupes de puissances absolues, telles que l'Autriche et la Prusse, ne devraient pas occuper un pays constitutionnel. On dit qu'à la suite de cette séance la diète a délibéré, et que le ministre prussien a envoyé à Berlin le conseil de retirer promptement les Prussiens du village hessois.

Jusqu'à présent il n'y a pas encore d'armée fédérale; on dit que d'après le projet élaboré par la commission militaire, à l'avenir tout prince de la confédération pourra réclamer le secours des troupes fédérales, ce qui sera très-commode pour réprimer l'esprit de liberté, en supposant que les troupes vont toujours se prêter à cela. L'arrière-pensée des grands souverains est, dit-on, d'organiser l'armée fédérale à l'instar de celle de la Prusse, de la considérer comme un tout homogène qui serait toujours à la disposition des grands cabinets, et dont ils déparieraient les soldats, en leur faisant fréquemment changer de garnison.

Il est incroyable combien de personnes se trouvent actuellement victimes des événemens politiques en Allemagne. Leur nombre s'élève à plusieurs milliers, dont plus de 400 étudiants et 120 écrivains.

Environ 1500 individus gémissent dans les prisons des 53 villes et forteresses, sans compter les condamnés qui depuis 1830 subissent leurs peines, et dont le nombre se monte aussi à près de 500.

C'est la Bavière qui a fait le plus grand nombre d'arrestations, puis viennent le Hanovre, le Wurtemberg, les Hesses, Bade et la Prusse. Cette dernière puissance, à laquelle il a fallu absolument des conspirateurs, n'a pu trouver que quelques joyeux étudiants et d'autres jeunes gens séduits par des espions de la police.

Les détenus de notre ville languiront peut-être long-temps encore dans les prisons, car rien n'annonce qu'on veuille les traduire en jugement. Le juge d'instruction disait dernièrement à l'un d'eux qui se plaignait de son mauvais et insalubre séjour: « Soyez tranquille, le sénat va voter des sommes pour bâtir une autre maison d'arrêt. »

*Francfort*, 27 juin. — On annonce que la diète a décidé qu'un rapport lui serait fait sur les résultats des enquêtes commencées à Francfort et ailleurs avant qu'elle n'adoptât les mesures nécessaires pour la garantie de l'ordre public et de la tranquillité en Allemagne.

Or, comme les enquêtes ne sont pas assez avancées pour fournir des résultats positifs, il est probable que le rapport se fera attendre encore long-temps.

ANGLETERRE. — *Londres*, 1<sup>er</sup> juillet. — Consolidés, 90 1/4.

— On lit dans le *Globe* :

Nous apprenons que le maréchal Bourmont, ministre de la guerre sous Charles X, est arrivé à Londres avec son aide-de-camp et son état-major, se rendant à Lisbonne, où il va prendre le commandement en chef de l'armée de Don Miguel.

Le maréchal arrive, dit-on, de Hollande, et depuis son arri-

vée il a eu de fréquentes communications avec un autre maréchal que ses rapports militaires et politiques avec le Portugal désignent assez.

Il paraît en ce moment un charmant ouvrage destiné à la jeunesse, que nous croyons devoir recommander aux pères de famille. L'auteur, l'une des collaboratrices les plus distinguées du *Journal des Femmes* a su intéresser dans cette nouvelle production par un style plein de naturel et de mouvement, et par une narration vraiment attachante, qui servent à mettre en relief les plus douces et les plus belles vérités de la morale.  
(Voir aux annonces.)

## AVIS AU COMMERCE.

### FOIRE DE BEAUCAIRE.

Les fabricants de toiles peintes et les négociants soussignés ont l'honneur de prévenir MM. leurs correspondants du Nord et du

Midi, qu'ils se sont engagés à n'ouvrir, cette année, leurs magasins à Beaucaire, que le 15 juillet :

Augustin Perier et C<sup>e</sup> ; Dallfus-Mieg et C<sup>e</sup> ;  
Del Schlumberger et C<sup>e</sup> ; Witz-Greuter et  
C<sup>e</sup> ; Dallpus-Baumgarten et C<sup>e</sup> ; Frères  
Koechlin ; Heilmann-Mantz et C<sup>e</sup> ; Aug.  
Vetter ; V. Daram, Caillau et Drut ; Jules  
Bourcier ; Aut. Russias et C<sup>e</sup> ; Mathias  
Parat. (1898 4)

## AVIS

## AU COMMERCE.

### FOIRE DE BEAUCAIRE.

Quelques maisons ayant jugé à propos, par des considérations sans doute d'intérêt particulier, de n'ouvrir leurs magasins en foires de Beaucaire que vers le 15 juillet, en ont donné avis dans plusieurs journaux.

Obligé de devancer cette époque, chacun suivant la nature de

ses affaires, et constants au surplus dans les usages pratiqués les années précédentes, nous avons l'honneur d'informer le commerce que nos magasins seront ouverts du 1<sup>er</sup> au 10 juillet prochain.  
Lyon, le 26 juin 1833.

Hartmann et fils, A. Olph Galliard,  
Gardon et Zetter, V. Galliard et  
Tavernier, Breyton frères et C<sup>e</sup>,  
Faure et Humbert, Claude Cladière  
et Comp<sup>e</sup>. (1922 2)

## LIBRAIRIE.

Librairie d'Éducation de A. PLANCHE, rue de Seine-St-Germain, n. 24, à Paris.

### LES DEUX FRÈRES, CONTÉ CRÉOLE

Par M<sup>me</sup> Laure BERNARD, auteur des *Contes et Conseils, etc.*

2 volumes in-12, ornés de jolies vignettes, d'après les dessins de Tony Johannot.

Prix : 6 f. et 7 f. 50 c. par la poste. (1956)

## ANNONCES JUDICIAIRES

(1955) VENTE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

D'une maison située en la commune de la Guillotière, lieu des Brotteaux, rue Mallesherbes, portant le numéro 6, composée de deux corps de bâtiments séparés par une cour, et appartenant au sieur Marcel-Guillaume Sauvageon.

Par procès-verbal de Blanchard, huissier à Lyon, en date du seize mai mil huit cent trente-deux, visé le même jour par M. Couturier, adjoint du maire de la commune de la Guillotière, et par M. Charavay, commis-greffier institué de la justice de paix du premier arrondissement de Lyon, enregistré le dix-sept par Guillot au droit de deux francs vingt centimes, transcrit au bureau des hypothèques de Lyon, le dix-huit du même mois de mai, par Guyon, vol. 24, n° 35, et transcrit également au greffe du tribunal civil de Lyon, le vingt-quatre du même mois, registre 45, n° 22 ;

Et à la requête des sieurs Etienne Cancaillon, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Lyon, Rue Port-Charlet, n° 36, et de Benoit Tissier, conducteur de messageries de Lyon à Strasbourg, demeurant en la commune de la Guillotière, lesquels ont fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M<sup>re</sup> Antoine-Casimir-Marguerite-Eugène Foudras, avoué près ledit tribunal, demeurant à Lyon, rue des Célestins, n° 6 ;

Il a été procédé, au préjudice du sieur Marcel-Guillaume Sauvageon, propriétaire, demeurant à Lyon, rue de Villard, à la saisie réelle des immeubles ci-après désignés et situés en la commune de la Guillotière, lieu des Brotteaux, rue Mallesherbes, n° 6, arrondissement de Lyon, deuxième arrondissement de la justice de paix du premier arrondissement de Lyon, et composée de deux corps de bâtiments séparés par une cour. Elle est confinée, au nord, par la propriété Dubost ; en occident, par la maison du sieur Boissat ; au midi, par celle du sieur Benoit Fory ; et enfin en orient, par ladite rue Mallesherbes ; sa contenance superficielle est environ de trois cent quatre mètres carrés ; ladite propriété est habitée par diverses personnes à titre de locataires.

Il sera procédé à la vente desdits immeubles, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, séance tenant, palais de justice, place St-Jean.

La première lecture et publication du cahier des charges, clauses et conditions de ladite vente a eu lieu le samedi quatorze juillet mil huit cent trente-deux, à midi.

L'adjudication préparatoire a eu lieu le quinze septembre mil huit cent trente-deux, au profit du sieur Jean-François Sémanas, commis-négociant, demeurant à Lyon, rue Désirée, poursuivant actuel, moyennant la somme de trente mille francs, montant de la mise à prix.

L'adjudication définitive qui devait avoir lieu le dix-huit mai mil huit cent trente-trois, a été fixée au samedi vingt juillet de la même année, à midi.

Le sieur Sémanas a constitué avoué M<sup>re</sup> Jean-François Berthon Lagardière, avoué près ledit tribunal, au lieu et place de M<sup>re</sup> Foudras qu'il a révoqué.

LAGARDIÈRE.

NOTA. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

S'adresser, pour les renseignements, au greffe du tribunal ou le cahier des charges est déposé, ou à M<sup>re</sup> Lagardière, avoué du poursuivant.

## ANNONCES DIVERSES.

(1861) A VENDRE OU A LOUER.

Une très-jolie maison composée, au rez-de-chaussée, d'une cuisine, salle à manger, salon ayant vue sur le jardin, une chambre à lessive ; au premier de quatre chambres et un cabinet, de six jacobines au second ; ga-

letas, cave, bûcher, écurie et grenier à foin, un jardin et un verger appartenant à la maison, garnis d'arbres à fruits et de treillages, situés à St-Jean-de-Moirans dans un paysage magnifique, à une demi-lieue de Voiron et trois lieues de Grenoble.

S'adresser à M. Coche, notaire à Voiron, et à Lyon, au rédacteur du *Précurseur* qui donnera de plus amples renseignements.

(1856 9) A vendre pour cause de changement. — Un fonds de restaurant bien achalandé, situé dans l'un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

(1919 4) Changement de domicile.

Les magasins et ateliers de MM. Dubois et Couturier, facteurs d'instruments à vent, ci-devant quai Villeroy, sont actuellement place et rue des Célestins, n° 8, au rez-de-chaussée.

L'on offre aux personnes qui désirent se mettre en pension au mois ou à l'année, une maison agréablement située à Oullins, et sur le bord de la rivière et du chemin de fer. L'on trouvera dans cette maison, salon de compagnie, abonnements aux journaux et un cabinet littéraire, baigns et toutes les commodités de la vie. L'on servira aussi dans les appartements.

S'adresser, pour voir et traiter, dans ladite maison, ou pour avoir des renseignements, à l'hôtel des Courriers, rue St-Dominique, n. 12, à Lyon. (1803 8)

## DÉPURATIF Du Sang.

L'extrait de salsepareille composé, du docteur Smith, médecin anglais, quai St-Antoine, n. 21, maison des Bains, à Lyon, est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent, en toute assurance, avoir recours à ce remède, qui purifie et adoucit le sang, et rétablit la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Se vend aussi chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n. 13. (1950 18)

## Maladies Secrètes et cutanées.

### SIROP DEPURATO-LAXATIF de Séné\*,

Publié par ordre exprès du gouvernement,

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que *Dartres, Gales, répercutions, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulements anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc.* ; il remédie également aux accidents mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée.  
\* C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco.) (1441 38)

## PATE DE LICHEN

PECTORALE ET FORTIFIANTE.

Elle calme promptement et guérit en très-peu de jours les toux opiniâtres, les oppressions, les rhumes, les catarrhes, les irritations de la gorge, de la poitrine.

Son débit toujours croissant atteste chaque jour son efficacité.

Prix des boîtes : 1 fr. 20 c. et 1 fr. 80 c. ; chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux.

On trouve chez le même le RACAHOÛT, aliment précieux pour les convalescents, les personnes de poitrine faible et délicate. (1655 6)

## ÉTABLISSEMENT DESTINÉ

AU

### Redressement

DES

## DIFFORMITÉS

### DE LA TAILLE

CHEZ LES JEUNES PERSONNES.

Cet établissement, formé depuis sept années, est avantageusement connu ; les appareils orthopédiques, réunis aux moyens gymnastiques et aux douches à vapeur et autres, forment la base du traitement. Il est situé à Belleville (Rhône), et dirigé par M. le docteur DELORME, qui réside habituellement dans la maison. Le prix est modéré. (1812 3)

## MALADIES

SECRÈTES

### Et de la Peau.

Les nombreuses guérisons obtenues journellement par l'usage du *sirop concentré de salsepareille*, le distinguant de toutes les préparations de ce genre, sous quelles dénominations et sous quelles formes qu'on les présente.

Se vend toujours à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 32, à Lyon. (On fait des envois.)

(Voir le *Constitutionnel* du 6 mai et la *Gazette de France* du 23 du même mois.) (1887 4)

## ESSENCE

DE

## CAFÉ MOKA.

Elle remplace le meilleur café ; mêlée au lait, elle donne un excellent déjeuner, très-économique et très-promptement préparé.

Prix des flacons : pour dix déjeuners, 60 c. ; pour vingt-cinq, 1 fr. 25 c.

Chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux, où se trouvent aussi les Eaux Minérales naturelles et artificielles. (1663 7)

## PILULES

NAPOLITAINES,

De M. Poisson, pharmacien, breveté du Roi, rue du Roule, n° 11, à Paris.

Elles guérissent en peu de jours et sans accidents les maladies secrètes, récentes et invétérées.

Prix : 3 f. la boîte. Deux ou trois suffisent pour se guérir.

Chaque boîte, enveloppée de papier blanc, est revêtue de chaque côté du cachet de l'auteur, dont le nom s'y trouve écrit en toutes lettres.

Le dépôt est à Lyon, chez M. Victorin-Biétrix Sionet, rue Neuve, n° 12, et à St-Etienne, chez M. Couturier, pharmacien. (1616 3)

## Avis Intéressant.

LE SEUL DÉPOT A LYON,

DES COSMÉTIQUES et SECRETS DE TOILETTE de la Maison MA, de Paris.

Précédemment place des Célestins, est maintenant place Bellecour, n. 9, au rez-de-Chaussée, côté des façades du Rhône.

Assortiment complet des articles suivants, si

avantagusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1° *Les eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et les Pommades américaines* dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et sourcils sans aucune préparation.

2° *La Pommade grecque*, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3° *La Crème et l'Eau de Turquie*, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4° *L'Épilatoire du Sérail*, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5° *La Pâte Circassienne*, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6° *L'Eau Rose de la Cour*, qui donne au teint un coloris frais et naturel : on peut se laver sans qu'il disparaisse.

7° *L'Eau des Chevaliers*, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.

Prix : six francs chaque article, dix francs pour deux.

On fait des envois dans les villes voisines. Ecrire franco au dépôt à Lyon. (1120 24)

## THÉÂTRES.

Spectacles du 6 juillet.

GRAND-THÉÂTRE.

Relâche.

CÉLESTINS.

Vive le Divorce, vaud.—Antony, drame.—Concert vocal.—Les Vieux Pêches, vaud.

## FONDS PUBLICS.

BOURSE DE PARIS du 2 juillet.

Cinq p. 0/0	103f 80	104f 10	103f 80	104f 5
— fin courant	104f 15	104f 55	104f 15	104f 50
Empr. 1831	103f			
Quat. p. 0/0	94f 25			
Trois p. 0/0	77f 15	77f 35	77f 10	77f 25
— fin courant	77f 50	77f 85	77f 75	77f 55
Naples	91f 15	91f 50	91f 50	91f 15
— fin courant	91f 75	91f 95	91f 75	91f 90
Emp. d'Esp.	88f			
Rente perp.	75			
C rts	16			
Emp. rom.	91 1/2			
Emp. belge	94			
Haiti	265			
Act. de laban.	1700			
Quat. canaux	1155			
Caisse hypot.	580			

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp.	102 à 101
— courant du mois	103 à 102
— juin	"
— juillet et août	"
— 5 derniers mois	104 à 103
— 4 derniers mois	101 à 105
Lille	93 50
Voiture	4 75
3/6 disp. Montpellier	180 à 182 50
— courant du mois	180 à 182 50
— juin	"
— juillet et août	182 50 à 185
— 4 derniers	185 à 190
— 6 derniers	"

Les Cafés ont donné lieu aujourd'hui à quelques affaires. Les prix se sont affaiblis.

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOIREL, quai Saint-Antoine, n. 36.